



Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le
ID : 029-212901615-20231030-DCM2023_4_4-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 19

N° 2023-4-4

L'an deux mil vingt-trois, Le trente octobre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2023

Madame Olivia LE BOSSER est nommée secrétaire de séance

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, MARTIN Corinne, ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, LE BOSSER Olivia, CARLIER Morgane

Procurations : Laurent FRANCHETEAU à Christian RIVIERE, Caroline LE BER à Denis HERFAUT, Claudine MILIN à Karine CORNIC, Muriel GOURVES à Yvon ARZUR, Marie-Hélène KERNEVEZ à Corinne MARTIN

Excusé : CARIOU Philippe

Objet : Décision Modificative Budgétaire 2/2023

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-2-7 en date du 3 Avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telle que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ **Adopte** la décision modificative n°2/2023 du budget ville Section d'investissement telle que figurant dans le tableau ci-après :

➤

Chapitre	Libellés	Dépenses	Recettes
	INVESTISSEMENT	14 000.00 €	14 000.00 €
10	Dotations, fonds divers	14 000.00 €	14 000.00 €
10226	Taxe d'aménagement	14 000.00 €	14 000.00 €

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
David DEL NERO



Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

DM n° 2 2023

ID : 029-212901615-20231030-DMB2_2023-BF

COMMUNE DE PLEUVEN - 21700 COMMUNE DE PLEUVEN

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Pleuven, le 30/10/2023

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Pleuven, le 30/10/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : 19

Contre : -

Abstention : -

Date de convocation : 24/10/2023

DEL NERO David	
ARZUR Yvon	
BERTHOLOM Cyril	
CARIOU Philippe	Excuse
CASELLINO Mona	
CORNIC Karine	
FRANCHETEAU Laurent	a donné pouvoir
GOURVES Muriel	a donné pouvoir
HERFAUT Denis	
LAGADIC Christophe	
MARTIN Corinne	
MILIN Claudine	a donné pouvoir
RIVIERE Christian	

Envoyé en préfecture le 31/10/2023






Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231030-DMB2_2023-BF

COMMUNE DE PLEUVEN - 21700 COMMUNE DE PLEUVEN

ARRETE ET SIGNATURES

ROUE Christian	
SIMON Mikaël	
SINIC Aurélie	
CARLIER Morgane	
KERNEVEZ Marie-Hélène	a donné pouvoir
LE BER Caroline	a donné pouvoir
LE BOSSER Olivia	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pleuven, le